



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 février 2013  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Contributions régionales et sous-régionales

### Contributions régionales et sous-régionales

#### Rapport du Secrétaire général\*\*

##### *Résumé*

Le présent rapport met en relief les mesures prises pour progresser vers la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (instrument concernant les forêts) dans le contexte du thème général de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, « Les forêts et le développement économique »; les progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et des objectifs du Millénaire pour le développement; et les caractéristiques de la coopération et des partenariats régionaux et sous-régionaux visant à faciliter la coopération pour une gestion durable des forêts, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

\* E/CN.18/2013/1.

\*\* Le présent rapport a nécessité des consultations approfondies qui en ont retardé la publication.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Aperçu général.....	3
III. Questions de fond à examiner par le Forum .....	4
A. Évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts, dans le contexte du thème général « Les forêts et le développement économique ».....	4
B. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.....	8
C. Objectifs du Millénaire pour le développement .....	12
D. Caractéristiques de la coopération et des partenariats régionaux et sous-régionaux visant à faciliter la gestion durable des forêts.....	13
IV. Enseignements tirés de l'expérience .....	17
Annexe	
Entités régionales et sous-régionales contribuant aux travaux de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts .....	18

## I. Introduction

1. Le programme de travail pluriannuel du Forum sur les forêts pour la période 2007-2015<sup>1</sup> met l'accent sur la collaboration et les partenariats régionaux. Depuis sa huitième session, en 2009, le Forum demande aux mécanismes, institutions et organisations et processus régionaux et sous-régionaux ayant trait aux forêts d'apporter des contributions qui font partie intégrante des débats de ses sessions.

2. À sa neuvième session, le Forum a invité les organisations régionales et sous-régionales à renforcer leur contribution à ses travaux et à fournir des informations, dans le contexte de l'examen du thème général de sa dixième session, sur les mesures qu'elles prennent pour mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (l'instrument concernant les forêts) et atteindre les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts<sup>2</sup> par la mise en commun des perspectives, des approches et des expériences régionales, ainsi que des activités régionales portant sur la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de la gestion durable des forêts.

3. Afin de faciliter la présentation des contributions des différentes entités régionales et sous-régionales à la session en cours, le secrétariat du Forum a rédigé une note d'information et établi un modèle de rapport. Le présent rapport résume les contributions reçues des entités énumérées en annexe.

## II. Aperçu général

4. Les différentes entités énumérées en annexe ont utilisé le questionnaire qu'elles avaient reçu du secrétariat du Forum pour rédiger leurs réponses. Certaines réponses se fondent sur les résultats des réunions organisées par les entités pour examiner leurs contributions. Le secrétariat du Forum a reçu des réponses de 14 entités régionales et sous-régionales, qui indiquent pour la plupart que l'instrument concernant les forêts et ses quatre objectifs d'ensemble sont pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives aux forêts. Les rapports présentés mettent en lumière les perspectives régionales et sous-régionales sur les efforts faits pour mettre en œuvre l'instrument concernant les forêts et les quatre objectifs d'ensemble.

5. S'agissant des mesures économiques, sociales et environnementales, les entités régionales et sous-régionales qui ont répondu au questionnaire ont indiqué que les forêts bénéficient à toutes les populations qui en sont tributaires, mais les progrès accomplis à cet égard varient d'une entité à l'autre. Les difficultés mentionnées concernent notamment l'insuffisance des fonds alloués aux activités visant à renforcer l'engagement politique et à obtenir les informations nécessaires pour une gestion durable des forêts, ainsi que la faiblesse des structures de gouvernance et de police des forêts.

---

<sup>1</sup> Voir E/2007/42-E/CN.18/2007/8, chap. I, sect. C, résolution 7/1, annexe.

<sup>2</sup> Voir résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe.

### III. Questions de fond à examiner par le Forum

#### A. Évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts, dans le contexte du thème général « Les forêts et le développement économique »

6. Les réponses ont montré que les entités étaient déterminées à promouvoir la gestion durable des forêts et conscientes du fait que la mise en œuvre de l'instrument forestier nécessitait un ferme engagement politique. Afin de renforcer l'engagement politique en faveur d'une gestion durable des forêts, le Forum forestier africain, instance qui réunit les acteurs du secteur forestier en Afrique, a continué de fournir un soutien technique et logistique aux représentants des pays africains pour qu'ils puissent participer aux réunions et autres instances consacrées à l'instrument forestier et au financement de sa mise en œuvre. Il a également continué à renforcer l'engagement politique en faveur d'une gestion durable des forêts en fournissant des informations scientifiques et techniques solides et fiables pour guider les décisions concernant la gestion des forêts et des arbres en Afrique ainsi que les applications techniques dans ce domaine.

7. Les politiques, stratégies et plans forestiers nationaux de nombreux pays africains contiennent des éléments de l'instrument concernant les forêts. Par exemple, la Communauté d'Afrique de l'Est a adopté des politiques communes pour la mise en valeur, la conservation et la gestion des forêts naturelles, des plantations commerciales et des réserves naturelles, et encouragé les échanges d'informations dans ces domaines. Cependant, le manque de coordination entre les institutions et leurs mandats contradictoires, ainsi que les procédures administratives et bureaucratiques, entre autres obstacles, compliquent l'application de ces politiques. Parallèlement, l'appui en faveur de l'initiative pour la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) a permis aux pays de s'atteler à la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts dans le cadre des programmes d'aide à la lutte contre le changement climatique, des programmes forestiers nationaux et des programmes relatifs à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les pays ont également intégré leurs plans forestiers nationaux dans leurs plans et programmes nationaux de développement, établissant ainsi un lien entre les forêts et l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la protection de l'environnement et l'accroissement du revenu national. Un certain nombre de projets pilotes ont été lancés en Afrique pour promouvoir un développement économique fondé sur la mise en valeur des forêts. Différentes organisations ont constitué des stocks durables de bois provenant de forêts certifiées qui sont bien gérées. L'adoption de l'instrument concernant les forêts au niveau mondial a apporté une dimension nouvelle à la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo en encourageant l'application du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et conduit à la création de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

8. Dans la région de l'Asie-Pacifique, bien qu'on reconnaisse de plus en plus la contribution inestimable des forêts au développement socioéconomique, il reste encore à définir des normes et approches harmonisées pour la gestion durable des forêts, ce qui entrave la concrétisation des engagements politiques sur le terrain. Il

importe de donner suite aux fermes engagements politiques qui ont été pris. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts demeure résolu à promouvoir le développement durable dans la région et considère que les initiatives et mécanismes de coopération régionale de haut niveau offrent des occasions d'aborder la question de la gestion durable des forêts. En juin 2011, le Réseau a organisé un colloque sur la gestion durable des forêts dans le cadre de la réunion Asie-Europe afin d'examiner la question du changement climatique. Les débats ont notamment porté sur les mesures prises par les gouvernements pour promouvoir la gestion durable des forêts; l'importance de la gestion durable des forêts comme moyen de lutte contre le changement climatique; et les meilleures pratiques de gestion durable des forêts et leur contribution à l'atténuation des effets du changement climatique dans chaque pays. La réunion Asie-Europe est un cadre informel de dialogue et de coopération réunissant les 27 États membres de l'Union européenne, 2 pays européens, la Commission européenne, 20 pays d'Asie et le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Les participants examinent diverses questions politiques, économiques et culturelles afin de renforcer les relations entre les deux régions, dans un esprit de respect mutuel et de participation à égalité. En septembre 2011, le Réseau Asie-Pacifique a organisé et appuyé la réunion ministérielle sur les forêts de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Cette réunion, la première jamais organisée à l'intention des ministres chargés des forêts, a rassemblé 21 pays membres de l'APEC, des chefs d'État, des organisations internationales et des chefs d'entreprise. Les ministres ont adopté la Déclaration de Beijing sur les forêts et la foresterie, qui décrit les mesures à prendre pour renforcer la coopération dans ce domaine et les possibilités qu'offre le Réseau de créer des synergies entre les nombreux acteurs régionaux.

9. Dans la sous-région du Pacifique, les forêts et les arbres sont indispensables au bien-être des populations. Mais leur exploitation et leur dégradation se poursuivent à mesure que la population et les besoins de développement socioéconomique augmentent. L'insuffisance des fonds alloués aux pays insulaires du Pacifique pour mettre en œuvre des programmes et activités de gestion durable des forêts demeure un problème. C'est pourquoi, dans le cadre de son programme de base, le secrétariat de la Communauté du Pacifique a lancé en 2000 un effort de mobilisation des ressources au niveau régional, axé sur le renforcement des capacités de gestion durable des forêts. Dans le cadre de cette initiative régionale en faveur des forêts et des arbres, la Communauté assure la coordination avec les autres partenaires de développement afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer les synergies et s'emploie à approfondir les partenariats et la collaboration. Conformément aux objectifs du plan stratégique de sa Division des ressources foncières, l'organisation continue à prêter un appui pour la formulation et l'examen des politiques forestières nationales.

10. Le secrétariat permanent de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne facilite la coopération régionale entre ses pays membres; il a notamment aidé à mettre en œuvre des projets pilotes visant à promouvoir le développement durable dans la région, l'accent étant mis sur l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales. Le secrétariat apporte également des contributions au dialogue politique engagé aux niveaux national et régional pour renforcer la coopération régionale et répertorier et diffuser les pratiques optimales susceptibles d'être reproduites.

11. Afin d'encourager l'engagement politique, l'Institut européen de la forêt a pris une mesure décisive pour renforcer ses activités d'appui aux politiques en créant un Bureau de l'appui aux politiques à Barcelone (Espagne). L'Institut a créé une instance de haut niveau, ThinkForest, pour examiner l'avenir des forêts et échanger des informations à ce sujet. Présidé par Göran Persson, ancien Premier Ministre de la Suède, ThinkForest est un forum d'action scientifique et politique unique en son genre qui réunit des hauts dirigeants et d'éminents spécialistes européens des forêts pour examiner la concertation entre scientifiques et politiques sur les questions stratégiques concernant les forêts. L'Institut a activement participé aux travaux du secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un projet d'accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe et lancé une nouvelle série de publications intitulée *What Science Can Tell Us* (Ce que peut nous dire la science). Le premier numéro, publié sous le titre *L'eau pour les forêts et les hommes en région méditerranéenne : un équilibre à trouver* visait à améliorer le dialogue science/politique sur les interactions entre l'eau et les forêts et les arbitrages à faire. Ces publications fournissent des informations scientifiques objectives sur les questions touchant la gestion durable des forêts.

12. Depuis 2004, l'Institut coordonne avec neuf centres de recherche et établissements d'enseignement partenaires un projet régional pluriannuel de renforcement des capacités en matière d'éducation et de recherche sur la politique et l'économie forestières dans les pays du sud-est de l'Europe (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie). Le projet vise à promouvoir une approche intégrée de la gestion durable des forêts.

**1. Mesures prises pour renforcer la coopération régionale afin de faire face au trafic international des produits forestiers en favorisant l'application des réglementations forestières et la bonne gouvernance**

13. Le Forum forestier africain a continué de promouvoir l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) principalement en Afrique australe, en Afrique orientale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, enregistrant des progrès louables à cet égard. La Communauté de développement de l'Afrique australe a créé deux groupes, l'un chargé de guider l'évolution vers une bonne gouvernance et l'application des réglementations forestières, et l'autre de promouvoir la création d'une association du bois d'œuvre pour superviser les activités légales d'exploitation et de transformation du bois et le commerce équitable des produits forestiers. Ces mesures contribueront à une gestion plus durable des forêts en réduisant les pratiques forestières illégales, à accroître les revenus à tous les niveaux et à réduire la déforestation et la dégradation des terres forestières. Les gouvernements africains ont également créé une institution intergouvernementale, l'Équipe spéciale de promotion de l'Accord de Lusaka, qui est chargée de réduire et, à terme, d'éliminer le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages sur le continent. L'équipe facilite la coopération des services de répression, enquête sur les violations des lois nationales concernant les espèces sauvages et échange et diffuse des informations sur les activités commerciales illégales, le renforcement des capacités et la sensibilisation. En outre, certains pays ont commencé à appliquer les plans d'action FLEGT dans le cadre d'accords de partenariat volontaire.

14. L'ASEAN a renforcé la gestion durable des forêts en améliorant les modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports grâce aux critères et indicateurs convenus en la matière. Ses États membres ont établi et adopté un modèle de présentation de rapports en ligne dans le cadre du mécanisme de suivi régional. La Déclaration de l'ASEAN sur l'environnement durable vise à renforcer les moyens de répression de l'abattage et du commerce illicites du bois.

15. Dans la région de l'Amazonie, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne a contribué au renforcement des moyens de lutte des autorités forestières contre les activités illégales concernant les forêts, dans le cadre d'un projet pilote régional lancé par son secrétariat permanent pour mettre au point une clef électronique régionale permettant d'identifier les essences amazoniennes et une base de données qui utilise la spectroscopie infrarouge pour distinguer les essences en apparence similaires.

**2. Efforts faits aux niveaux régional et sous-régional pour appliquer l'instrument concernant les forêts et sa contribution à la promotion d'un développement économique fondé sur la mise en valeur des forêts**

16. Les politiques, stratégies et plans nationaux de nombreux pays africains contiennent des éléments de l'instrument concernant les forêts. À cet égard, l'instrument souligne la pertinence de ces éléments et la nécessité de les mettre en œuvre d'une manière globale et intégrée. Par ailleurs, les débats sur le changement climatique ont contribué à attirer l'attention sur l'importance des forêts et leur contribution à l'atténuation des effets préjudiciables du changement climatique. Tous les éléments constitutifs du programme REDD+ sont aussi des éléments de l'instrument concernant les forêts. L'appui constant fourni dans le cadre du programme et du mécanisme pour un développement propre (afforestation et reforestation) a donc permis à de nombreux pays, en Afrique par exemple, d'appliquer l'instrument concernant les forêts, bien qu'indirectement. L'instrument a également été mis en œuvre dans le cadre des programmes d'aide à la lutte contre le changement climatique et des programmes nationaux en cours concernant d'autres conventions telles que la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Parallèlement, de nombreux pays ont intégré leurs plans forestiers nationaux dans leurs plans et programmes nationaux de développement, établissant ainsi un lien entre les forêts et des objectifs nationaux plus vastes, tels que l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la protection de l'environnement et l'accroissement du revenu national.

17. Pendant l'intersession, le secrétariat permanent de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne a mené deux projets pilotes. Le premier, intitulé « Gestion durable des forêts naturelles et chaînes de commercialisation du bois d'œuvre dans le centre-sud de l'Amazonie équatoriale », centré sur l'élaboration d'un modèle de gestion communautaire des forêts, a été exécuté avec l'appui du Programme de la région de l'Amazonie. Le second, intitulé « Renforcement des chaînes de valeur des produits naturels de l'Amazonie dans le territoire des communautés Shuar-Transkutuku, Province de Morona-Santiago (Équateur), et association de producteurs PALMASAD, Madre de Dios, Pérou », était un projet de production et de commercialisation des produits forestiers non ligneux visant à accroître les revenus des communautés Shuar.

18. L'Organisation du Traité de coopération amazonienne a également lancé une initiative pour la prise en compte du secteur forestier dans la comptabilité nationale, qui visait à inclure des statistiques sur les forêts dans les statistiques nationales en créant des comptes satellites sur la foresterie permettant d'évaluer les variables économiques, sociales et environnementales des forêts et de les incorporer dans les statistiques nationales, et donc de mesurer la contribution des forêts à l'économie nationale. L'initiative a été mise sur pied en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

19. Afin de renforcer la coopération régionale pour promouvoir le commerce international des produits provenant de forêts exploitées de manière durable, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la FAO ont publié la *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2011-2012*, une publication clef qui fournit des informations générales et des statistiques sur les marchés des produits forestiers dans la région de la CEE (Europe, Amérique du Nord, Caucase et Asie centrale). Suite à la publication de la *Revue*, des consultations commerciales se sont tenues à Genève en octobre 2012 pour examiner l'évolution des marchés dans la région de la CEE, établir des prévisions, discuter des nouvelles orientations ayant un impact sur les marchés des produits forestiers et produire des informations sur la situation du marché. La Section Bois et Forêt de la CEE/FAO a également pris une part active aux travaux sur la dendroénergie. Conjointement avec l'Agence internationale de l'énergie et la Commission européenne, la Section a élaboré une enquête commune sur l'énergie provenant du bois pour recueillir des données sur les sources et les utilisations du bois et promouvoir la coopération entre les secteurs énergétique et forestier, offrant ainsi un cadre global pour examiner le rôle de la dendroénergie dans les États membres. En outre, la Section a organisé diverses réunions au cours des trois dernières années pour présenter aux dirigeants de la région de la CEE un ensemble des points de vue des différents secteurs concernés qui leur permette de traiter les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la demande et de l'utilisation croissantes du bois comme source d'énergie.

## **B. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts**

20. Dans la région Asie-Pacifique et en Europe, des progrès ont continué d'être accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs d'ensemble 1, 2 et 3. On signale un accroissement des fonds alloués aux forêts, grâce notamment aux efforts résolus déployés au niveau régional pour enrayer la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts, bien que l'essentiel de cet accroissement soit destiné aux quelques pays admis à bénéficier d'une aide au titre du programme REDD+, et en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières supplémentaires nécessaires pour une gestion durable des forêts.



**1. Objectif d'ensemble 1 : Mettre fin à la régression du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts**

21. Pendant l'intersession, le Forum forestier africain s'est efforcé d'enrayer la perte du couvert forestier en participant directement – et en finançant la participation de représentants des pays africains – aux forums, réunions et ateliers consacrés à l'objectif d'ensemble 1. Il a également continué de s'employer à trouver des moyens de réaliser cet objectif en entreprenant des activités visant à promouvoir la gestion durable des forêts et la restauration des forêts dégradées grâce au boisement et au reboisement. Le Forum s'est également efforcé de sensibiliser les praticiens et les décideurs, aux niveaux national, sous-régional et régional, aux mesures de prévention de la dégradation des forêts. L'une de ses activités essentielles à cet égard a consisté à produire des informations pertinentes à l'intention de tous les acteurs du secteur forestier en Afrique qui ont été diffusées par l'intermédiaire de nombreux médias.

22. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts a lancé un projet national au Cambodge intitulé « Restauration et gestion multifonctionnelles des zones forestières dégradées », qui a été mis en œuvre par l'Institut de recherche-développement sur les forêts et les espèces sauvages. Il s'agit d'un projet de protection de l'environnement et de conservation de la diversité biologique visant à aider le pays à restaurer les terres forestières dégradées dans la province de Koh Kong et les forêts communautaires dans la province de Siem Reap, afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations locales grâce à la production de bois et de produits forestiers non ligneux.

23. L'Organisation du Traité de coopération amazonienne a exécuté un projet régional intitulé « Surveillance de la déforestation, de l'exploitation forestière et des changements d'utilisation des terres dans la forêt panamazonienne » qui visait à aider les pays membres à élaborer et appliquer des systèmes de surveillance de la déforestation et des plans nationaux de surveillance du couvert forestier. Le projet a contribué à créer la structure institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre aux niveaux régional et national; près de 45 experts ont suivi une formation sur l'utilisation des systèmes de surveillance mis au point par l'Institut national de recherche spatiale. Un réseau réunissant toutes les institutions participantes a également été mis en place. Les sept premiers plans nationaux de surveillance de la déforestation ont été menés à bien au début de 2013. Une initiative visant à élaborer un protocole régional sur la prévention et la maîtrise des incendies de forêt est aussi à l'étude. Une fois mis au point, le protocole aidera à établir des mécanismes de coordination et de collaboration entre deux ou plusieurs institutions chargées de la prévention et de la maîtrise des incendies de forêt dans les zones frontalières. Il facilitera également les interventions transfrontalières destinées à réduire la perte de couvert forestier et la dégradation des forêts en Amazonie.

24. L'Institut forestier européen héberge le mécanisme REDD de l'Union européenne, l'une des diverses initiatives européennes visant à s'attaquer aux causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts et à promouvoir leur gestion durable dans les pays en développement. Créé en 2010 par l'Institut avec l'appui financier de la Commission européenne, le mécanisme aide les pays en

développement à faire les préparatifs nécessaires pour le programme REDD+ et à le mettre en œuvre. Il les aide également à atteindre leurs objectifs en se dotant des capacités nécessaires à cet égard, l'accent étant mis sur l'amélioration de la gouvernance, les liens entre les processus FLEGT et REDD+ au niveau national et les moyens d'en tirer meilleur parti. En outre, le mécanisme aide la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne à élaborer des politiques concernant l'appui à fournir aux pays en développement au titre du programme REDD+.

**2. Objectif d'ensemble 2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts**

25. En 2012, le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts a exécuté un projet intitulé « Démonstration de la gestion durable des forêts avec la participation des communautés au Népal ». Mis en œuvre conjointement avec la Fédération d'usagers de la forêt communautaire au Népal, le projet visait à créer des possibilités d'emplois verts, à améliorer les moyens de subsistance des populations locales et à orienter les politiques et les plans stratégiques nationaux par la création de coopératives et d'entreprises communautaires qui font une plus grande place à la gestion durable des forêts et à la conservation de la diversité biologique.

26. En 2011, la Section Bois et Forêt de la CEE/FAO a, en coopération avec l'Institut finlandais de l'environnement, le secrétariat de la Convention sur l'eau de la CEE, la FAO, l'Institut de l'ONU pour l'eau, l'environnement et la santé, le PNUE et l'Union internationale pour la conservation de la nature, rédigé un document intitulé « Contribution du paiement des services écosystémiques à une économie verte ».

**3. Objectif d'ensemble 3 : Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable, et augmenter la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable**

27. Le Forum forestier africain a continué d'aider les représentants des pays africains, lors de réunions tenues à différents niveaux, à mobiliser l'attention, l'engagement politique et les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif d'ensemble 3. Les travaux du Forum sur la restauration des sols dégradés contribueront également à l'action menée pour accroître le couvert forestier en Afrique. Le Forum prévoit en outre de renforcer les systèmes de certification dans le secteur forestier africain à court ou moyen terme.

28. Deux des quatre priorités thématiques du plan stratégique 2011-2015 du Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts – améliorer la gestion forestière pour enrayer la perte de couvert forestier et la dégradation des forêts et suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif que s'est fixé l'APEC pour 2020 en ce qui concerne le couvert forestier – ont trait à l'accroissement du couvert forestier. Les activités prévues au titre de ce plan stratégique visent à accroître la superficie des forêts gérées de façon durable.

29. Une proposition de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne concernant un plan d'action régional pour protéger la biodiversité de l'Amazonie et le programme de l'organisation pour les zones protégées aideront à mettre sur pied une stratégie et des pratiques régionales communes pour la gestion des zones protégées, l'accent étant mis sur les zones protégées dans les régions frontalières et les couloirs de conservation, y compris dans plusieurs pays. Le programme approuvé pour les zones protégées vise à mettre au point des mécanismes de coordination et des instruments techniques et financiers qui faciliteront la gestion des systèmes nationaux de zones protégées et contribueront à promouvoir des interventions communes axées sur la conservation de la diversité biologique au niveau régional. Ce programme complétera également les efforts déployés au niveau national pour gérer les zones protégées de l'Amazonie.

**4. Objectif d'ensemble 4 : Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts**

30. Dans la région de l'Afrique, les questions nouvelles telles que le programme REDD+, l'économie verte et le processus FLEGT pourraient aider à enrayer le déclin de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts. Il importe cependant de procéder à une évaluation globale des incidences de ces questions nouvelles sur le financement de la gestion durable des forêts en Afrique.

31. Dans la région Asie-Pacifique, le lancement du Réseau de la région pour la gestion durable et la remise en état des forêts est un bon exemple des efforts faits pour mobiliser des ressources financières en faveur de la gestion durable des forêts. Le Réseau a obtenu l'engagement du Gouvernement chinois de verser une contribution de 15 millions de dollars sur cinq ans au titre de la gestion durable des forêts dans la région Asie-Pacifique. Depuis 2008, les pays qui coparrainent le Réseau, comme l'Australie et les États-Unis d'Amérique, ont également continué à financer ses activités. En outre, la Division des ressources foncières du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique fournit, par l'intermédiaire de son équipe Forêts et Arbres et avec l'appui de l'Agence allemande de coopération internationale, une aide aux Fidji, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu pour leurs programmes de préparation REDD+. En septembre 2011, l'Équipe Forêts et Arbres a, en collaboration avec ses partenaires, à savoir l'Agence allemande de coopération internationale, l'Agence japonaise de coopération internationale, la FAO et le programme ONU-REDD, organisé une réunion technique sur la foresterie dans la région Pacifique afin d'examiner les problèmes qui se font jour, les défis à relever et les possibilités à saisir, y compris les moyens d'action possibles dans ce domaine. Les débats ont largement porté sur les thèmes principaux d'un cadre d'action régional pour le programme REDD+, comme l'avaient recommandé les responsables des forêts de la région Pacifique en 2009.

## C. Objectifs du Millénaire pour le développement

32. En 2004, l'Instrument forestier européen a lancé un projet intitulé « Éducation et recherche sur la politique et l'économie forestières » dans les pays du Sud-Est de l'Europe, qui a contribué aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement et la création d'un partenariat mondial pour le développement. Afin de promouvoir une gestion durable des forêts et d'améliorer la gouvernance du secteur forestier, et conformément au processus de Bologne, le projet vise les objectifs suivants : permettre à 40 étudiants de suivre un programme d'études en économie et politique forestières sanctionné par une maîtrise; enrichir l'expérience de 10 chargés de cours universitaires régionaux en ce qui concerne les méthodes modernes d'enseignement et de recherche et l'accès amélioré aux réseaux d'experts européens; initier 15 chercheurs aux nouvelles méthodes de recherche en sciences de la décision et socioéconomie en matière forestière; et offrir des stages de formation de courte durée à près de 300 spécialistes sur les questions pertinentes de politique, gouvernance et économie forestières.

### **Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

33. Dans la région d'Asie-Pacifique, les forêts ont contribué dans une large mesure au recul de la pauvreté et à la réalisation de l'objectif 1 grâce à la promotion de leur gestion communautaire. Les indicateurs utilisés pour évaluer la contribution des forêts à la réalisation de l'objectif 1 dans la région sont les suivants : garantie des droits fonciers sur les ressources forestières, utilisation des produits forestiers non ligneux, nombre d'entreprises forestières communautaires et d'emplois ruraux locaux créés par celles-ci, accroissement du revenu moyen des populations locales et amélioration des infrastructures rurales. Les gouvernements de la région demeurent résolus à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015 et bon nombre d'entre eux ont déjà introduit des mesures de lutte contre la pauvreté dans leurs politiques et programmes forestiers. Le nombre élevé de pauvres dans les zones boisées et leur forte dépendance à l'égard des ressources forestières confirment le rôle des forêts dans l'élimination de la pauvreté. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts a publié un ouvrage intitulé *Making Forestry Work for the Poor: assessment of the contribution of forestry to poverty alleviation in Asia and the Pacific* (Les forêts au service des pauvres : contribution du secteur forestier à l'atténuation de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique) qui examine les moyens de pratiquer une gestion forestière favorable aux pauvres pour améliorer les moyens de subsistance et aider à réaliser l'objectif 1. Cette publication s'inscrit dans le cadre d'un projet conjointement mené par le Réseau et le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. Elle présente les principaux plans et politiques de lutte contre la pauvreté dans 11 pays cibles et appelle l'attention sur la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer les moyens de subsistance des populations locales; on y trouve aussi des études de cas sur les approches communautaires et la participation locale à la gestion des forêts, qui sont également valables pour les pays présentant des conditions économiques similaires.

34. L'Organisation du Traité de coopération amazonienne a lancé des initiatives qui contribuent directement à la réalisation de l'objectif 1, notamment un projet régional de surveillance de la déforestation, de l'exploitation forestière et des changements d'utilisation des terres dans la forêt panamazonienne et à la négociation d'un accord de coopération en matière de lutte contre les incendies de forêt dans les régions frontalières.

#### **D. Caractéristiques de la coopération et des partenariats régionaux et sous-régionaux visant à faciliter la gestion durable des forêts**

35. Les réponses reçues des entités régionales et sous-régionales mettent également en lumière leur participation aux efforts de coopération Nord-Sud et Sud-Sud, ainsi que leur volonté, entre autres, de resserrer la coopération en matière de renforcement des capacités, de recherche scientifique, de formation et d'éducation, de promouvoir la gestion durable des forêts et de formuler des critères et indicateurs. La plupart des régions participent aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Partenariat de collaboration sur les forêts.

36. Afin de faciliter la coopération en matière de gestion durable des forêts, la Section Bois et Forêt de la CEE/FAO, le Processus de Montréal, Forest Europe, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale et l'Organisation internationale des bois tropicaux continuent de rechercher ensemble des possibilités de coopération internationale et interorganisations pour simplifier la présentation des rapports internationaux sur les forêts et leur gestion. L'équipe de spécialistes CEE/FAO sur la surveillance de la gestion durable des forêts a fourni des conseils dans une optique régionale sur diverses questions concernant l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et le Questionnaire commun sur les ressources forestières, une nouvelle initiative lancée conjointement par la FAO, Forest Europe, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Processus de Montréal, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale et la CEE/FAO. Lors de la réunion tenue par l'équipe de spécialistes CEE/FAO en mai 2012, à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), les experts ont appuyé une proposition tendant à élaborer un bulletin périodique commun basé sur les efforts faits par les organisations et les pays pour améliorer la coopération entre les différents acteurs de la région paneuropéenne. La version préliminaire des documents établis par tous ceux concernés pour l'élaboration de rapports communs sur les forêts a été examinée et adoptée lors d'un atelier de collaboration sur la rationalisation des rapports organisé à Jacksonville (Floride) du 19 au 23 août 2012. Le plan général des rapports, les termes et définitions de base ainsi que le calendrier général ont également été arrêtés.

37. Dans la région d'Asie-Pacifique, le développement fondé sur la mise en valeur des forêts est inégal et demande des efforts coordonnés de la part de tous les acteurs du secteur forestier. Le Réseau de la région pour la gestion durable et la remise en état des forêts a obtenu la participation d'établissements universitaires au Canada, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, en Indonésie, aux Philippines et en République de Corée, ce qui lui permettra de tirer parti de leurs compétences techniques pour ses projets et activités. Le Réseau souhaiterait que la coopération internationale entre les différents acteurs soit plus dynamique, afin de promouvoir une gestion durable des forêts dans la région. Alors que les pays développés

appliquent généralement des normes de conduite en matière de gestion durable des forêts, ce n'est pas le cas de bon nombre de pays émergents ou peu avancés, où les méthodes de gestion dans ce domaine font parfois défaut.

38. La Division des ressources foncières du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique continue, par l'intermédiaire de son équipe Forêts et Arbres, de nouer des partenariats afin de pouvoir mieux aider les pays membres à gérer et utiliser plus judicieusement leurs ressources forestières et arboricoles.

39. Dans le cadre du Processus de Montréal, les pays membres continuent de s'engager volontairement à œuvrer côte à côte pour promouvoir une gestion durable des forêts et ouvrir la voie à la collaboration et au renforcement des capacités. Grâce à ses critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts, le Processus offre à ses pays membres un outil adopté au niveau international et appuyé au niveau local pour intégrer les questions liées aux forêts; une base commune qui permet aux parties prenantes, aux organismes publics et aux pays de s'entendre sur des objectifs communs et des actions conjointes en faveur de la gestion durable des forêts; un cadre commun pour suivre et évaluer l'évolution de l'état des forêts – en tenant compte de toutes leurs fonctions – ainsi que les progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts, et établir des rapports à ce sujet; et un réseau et une plateforme qui permettent de mettre en commun les connaissances et les expériences, d'examiner les moyens d'action, de continuer à sensibiliser à l'importance des forêts et de promouvoir la collaboration entre des pays qui se distinguent par leurs conditions naturelles, leur situation socioéconomique et leur héritage culturel. L'une des contributions les plus remarquables du Processus de Montréal est l'instauration d'un climat de confiance mutuelle qui a encouragé les 12 pays membres à établir un « réseau de savoirs ». En favorisant le dialogue, la recherche, la coopération, la communication et le renforcement des capacités, ce réseau leur a permis de progresser, séparément et ensemble, en s'attaquant à des questions nouvelles telles que le changement climatique, l'eau, la bioénergie et la biodiversité.

40. Le Processus de Montréal a récemment formé un nouveau partenariat stratégique avec l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe et la FAO pour chercher des moyens novateurs de simplifier les rapports mondiaux sur les forêts, de réduire la charge que l'établissement de ces rapports fait peser sur les pays et de promouvoir une gestion durable des forêts. En octobre 2011, en sa qualité de Président du Groupe de travail du Processus de Montréal, le Canada a organisé un atelier sur les mécanismes de formulation de critères et indicateurs internationaux et régionaux qui a réuni ces quatre entités afin de dresser un bilan, d'examiner les questions nouvelles concernant les forêts et d'étudier les possibilités de collaboration et de simplification des rapports sur la gestion durable des forêts. Les quatre entités reconnaissent l'importance de travailler avec d'autres processus et organisations pour éviter d'imposer trop d'activités de suivi qui alourdissent le travail d'établissement de rapports. Elles ont également entrepris d'établir un plan commun de communication visant à améliorer les échanges d'information sur la gestion durable des forêts et tenu des réunions régulières afin de renforcer la collaboration internationale sur les questions d'intérêt commun. Dans le cadre du Réseau international de forêts modèles, un certain nombre de pays, dont l'Argentine, le Canada, le Chili, la Chine et la Fédération de Russie, collaborent sur des méthodes visant à démontrer les techniques de gestion durable des forêts qui utilisent les critères et indicateurs du Processus de Montréal. Ils ont trouvé des moyens innovants et peu coûteux d'aider les défenseurs et les praticiens de la

gestion durable des forêts à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent. Par ailleurs, la participation de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay au Processus de Montréal a facilité la communication, la concertation et le dialogue entre les pays du Cône Sud sur la gestion durable des forêts aux niveaux mondial et local. En 2009, ces pays membres ont joué un rôle central dans le projet relatif au Programme de coopération technique de la FAO intitulé « Renforcement des capacités des pays du Cône Sud en matière de suivi et d'évaluation des progrès accomplis vers une gestion durable des forêts et d'établissement de rapports à ce sujet, grâce à l'élaboration et à l'application de critères et indicateurs ». Lors du vingt-troisième Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, tenu à Séoul en août 2010, le Processus a organisé deux réunions techniques consacrées à l'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts boréales et tempérées à l'aide de critères et indicateurs. En mars 2011, le Japon a accueilli à Tokyo un séminaire international sous le thème « Les enjeux de la gestion durable des forêts : intégrer les valeurs environnementales, sociales et économiques des forêts ». Cette initiative à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts était coparrainée par l'Indonésie et organisée en collaboration avec le Processus de Montréal, l'Organisation internationale des bois tropicaux et Forest Europe.

#### **Partenariats avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts**

41. Les partenariats sont des outils indispensables pour jeter des ponts et permettra à l'entité de mobiliser les ressources disponibles pour des activités de programme conjointes et ajouter de la valeur à ces ressources. En Afrique, les communautés économiques régionales continuent à promouvoir la collaboration entre pays sur les questions forestières intéressant leurs sous-régions respectives, à quoi s'ajoutent plusieurs initiatives qui relèvent de la coopération Nord-Sud, comme le processus FLEGT. Le Forum forestier africain a collaboré avec la FAO pour des questions concernant le changement climatique en Afrique et des travaux se rapportant à l'initiative sur la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Il a également collaboré avec le Centre mondial d'agroforesterie à des activités liées au changement climatique, en ce qui concerne notamment le verdissement du Sahel.

42. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts a mené des activités conjointes avec plusieurs organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à savoir la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Union internationale pour la conservation de la nature. En novembre 2011, il a organisé la deuxième Semaine des forêts de la région Asie-Pacifique avec le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. En octobre 2012, le Réseau, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres organisations ont organisé conjointement l'Atelier régional sur les mesures d'incitation en faveur de la gestion durable et de la restauration des mangroves en Asie et dans le Pacifique.

43. En coopération avec la FAO, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique fournit une assistance aux pays insulaires du Pacifique dans des domaines concernant l'évaluation des ressources forestières mondiales et le rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde, œuvrant de concert dans le cadre de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique. Ainsi, l'Équipe Forêts et Arbres du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a activement participé à la deuxième étude sur les perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique à l'horizon 2020, publiée sous le titre *Asia-Pacific Forests and*

*Forestry to 2020: Subregional Report of the second Asia-Pacific Forestry Sector Outlook Study II*; l'Équipe a également participé aux travaux du comité exécutif et contribué à différentes études sous-régionales et nationales. Toujours dans le cadre de la Commission, elle participe actuellement aux travaux du groupe de réflexion sur les politiques forestières dans la région Asie-Pacifique, qui apporte soutien et assistance aux pays membres pour l'analyse et la formulation de leurs politiques forestières.

44. Le Processus de Montréal a également établi des liens avec d'autres mécanismes de formulation de critères et d'indicateurs. Suite au renforcement des liens et à la bonne volonté manifestée lors de l'atelier tenu à Victoria (Canada) en octobre 2011, le Processus de Montréal, l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe et la FAO ont adopté en janvier 2012 une déclaration conjointe visant à rationaliser l'établissement de rapports mondiaux sur les forêts grâce à une collaboration plus étroite. Cette déclaration marque une étape importante dans l'action menée au niveau mondial pour formuler des indicateurs de gestion durable des forêts. Elle vient compléter les directives adoptées en 2010 à la réunion du Comité des forêts de la FAO, selon lesquelles les pays devaient chercher des moyens d'harmoniser les méthodes d'établissement des rapports mondiaux afin de réduire la charge générale que cela représente. Le Processus de Montréal, l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe, la FAO, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale et la Section Bois et Forêt de la CEE/FAO ont collaboré à la mise au point d'un nouveau questionnaire commun sur les ressources forestières qui permet de mieux harmoniser les calendriers de collecte de données mondiales et les paramètres à appliquer en la matière. Le questionnaire améliorera sensiblement la cohérence des données mondiales sur les forêts, ainsi que l'efficacité de leur collecte et de leur diffusion, ce qui contribuera à alléger la charge que représente l'établissement de rapports pour les pays. De fait, les pays qui présentent des rapports à plusieurs de ces entités peuvent désormais soumettre une seule fois les données requises pour différents rapports. Il s'agit de veiller à ce que les données demandées pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO correspondent à celles déjà communiquées dans le cadre des mécanismes de formulation de critères et indicateurs. Le rapprochement entre cette évaluation et les mécanismes régionaux et internationaux de formulation de critères et indicateurs devrait également accroître la pertinence et l'utilisation de l'Évaluation. Le questionnaire est l'un des résultats les plus tangibles des efforts déployés récemment pour simplifier l'établissement de rapports sur les forêts. Les premiers ensembles de données mondiales tirées du questionnaire seront publiés en 2015 au plus tard, dans le cadre de la prochaine Évaluation des ressources forestières mondiales. En août 2012, les États-Unis, en tant que membre du Processus de Montréal, ont organisé un atelier avec les organisations ayant participé à l'élaboration du questionnaire et les secrétariats du Forum des Nations Unies sur les forêts, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants ont recommandé d'améliorer la concertation avec le Groupe de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la rationalisation des rapports sur les forêts et avec les secrétariats des Conventions de Rio, afin de souligner l'intérêt que présentent les compétences et les informations fournies par les mécanismes régionaux et internationaux de formulation de critères et indicateurs forestiers, et de mieux cerner les questions nouvelles telles que la biodiversité et le changement climatique, et leur impact sur la gestion durable des forêts.



## IV. Enseignements tirés de l'expérience

45. Certaines entités régionales et sous-régionales ont fait part de leur expérience. Par exemple, on devrait s'attacher davantage à démontrer l'importance de l'action menée au niveau international pour formuler des critères et indicateurs. Il conviendrait de renforcer les interactions entre les processus relatifs aux forêts et les organisations s'occupant des forêts dans le cadre d'initiatives souples qui tiennent compte des besoins et de la situation des pays.

46. La formulation et l'adoption du questionnaire commun sur les ressources forestières qui permet la collecte et la diffusion conjointes de données forestières marquent un grand pas vers une meilleure coopération entre tous ceux qui participent à la collecte de ces données, au profit de nombreux utilisateurs. La coopération internationale doit cependant être renforcée afin d'encourager davantage l'utilisation des informations générées par les mécanismes de formulation de critères et indicateurs de gestion durable des forêts, ainsi que la collecte et l'analyse des données et leur communication tant au sein de la communauté forestière qu'à l'extérieur. À cet égard, il pourrait être utile de créer un « partenariat sur les indicateurs forestiers » qui serait une plateforme virtuelle de collaboration dans ce domaine.

47. Il importe de renforcer la participation du secteur privé en Afrique dans des domaines tels que l'exploitation des forêts primaires par les petits agriculteurs (foresterie paysanne), la création de valeur ajoutée pour l'exploitation des forêts primaires et secondaires, le lien entre les ressources forestières et l'eau, le renforcement des capacités et l'acquisition de compétences à différents niveaux, notamment dans les domaines ayant trait au changement climatique, et la restauration des sols dégradés.

48. Le programme FLEGT, s'agissant notamment de l'application des réglementations, nécessite la mobilisation de plusieurs autres secteurs dans les pays où le secteur forestier n'a pas le pouvoir fédérateur voulu. Il importe de faire preuve de pragmatisme (consultation, répartition des rôles et responsabilités) pour harmoniser les actions menées dans ces secteurs. En outre, du fait que bon nombre de ces questions relèvent de la compétence des gouvernements nationaux, il faut mettre sur pied un cadre, des ressources et des mécanismes qui permettent de réunir les différents acteurs et les ressources nécessaires pour appliquer les recommandations formulées.

## Annexe

### **Entités régionales et sous-régionales contribuant aux travaux de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique

Commission des forêts pour le Proche-Orient

Commission économique pour l'Europe

Communauté d'Afrique de l'Est

Forest Europe

Forum forestier africain

Institut forestier européen

Organisation du Traité de coopération amazonienne

Processus de Montréal

Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état  
des forêts

Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers  
d'Afrique centrale

Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

---